

GUIDE PRATIQUE « LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES »

Comment les anticiper ? Les gérer et rebondir.

Les difficultés font partie de la vie des entreprises et de leurs dirigeants. Problème de trésorerie, mauvaise maîtrise de la croissance, développement trop rapide du besoin en fonds de roulement, défaillance d'un partenaire, d'un client, problème de santé du dirigeant... et récemment crise sanitaire liée au Covid-19... les causes sont multiples.

Elles sont souvent à l'origine de défaillances, alors que des solutions existent pour les surmonter.

La CCI vous propose un guide pratique gratuit où vous trouverez :

- ▶ des outils pour suivre votre activité ;
- ▶ des solutions pour traiter vos difficultés ;
- ▶ les coordonnées de tous les interlocuteurs locaux de la prévention.

Télécharger le guide sur :

https://www.nancy.cci.fr/webform/dispositif_prevention

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE : LE DISPOSITIF APESA

Le dispositif APESA a pour finalité concrète d'apporter une réponse à la détresse de certains entrepreneurs et de donner aux professionnels qui les accompagnent au quotidien, des outils simples adaptés à ces situations extrêmes. L'entrepreneur en souffrance peut ainsi trouver, gratuitement et s'il le souhaite, un soutien psychologique adapté. Cinq séances entièrement gratuites avec un psychologue seront proposées au chef d'entreprise.

Association APESA – 7j/7 de 8h à 20h :

0 805 65 5050

Service @ appel gratuits

PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS



Le pôle Prévention des difficultés des entreprises a pour mission de faire connaître la loi et ses moyens, dans le but de contribuer à la détection précoce des difficultés des entreprises. Il travaille en toute confidentialité, neutralité et gratuitement pour permettre au dirigeant d'exposer les difficultés rencontrées dans un contexte tout à fait impartial.

Il collabore avec les conseillers du chef d'entreprise et les acteurs incontournables du monde économique, afin d'agir rapidement pour guider le dirigeant vers des solutions efficaces pour assurer la pérennité de son entreprise.

COMMENT VA MA BOÎTE ?

« Comment va ma boîte ? » est un autodiagnostic qui vous permet de réaliser en ligne une évaluation rapide de la santé de votre entreprise. Cet outil est destiné aux dirigeants de Très Petites Entreprises (de moins de 10 salariés). Il a pour vocation de vous permettre un suivi régulier de la santé de votre entreprise, de manière à pouvoir détecter le plus rapidement possible d'éventuelles sources de difficultés et d'y apporter les mesures correctives nécessaires. Il se veut simple, sans élément chiffré et se complète de façon anonyme, confidentielle et gratuite.

> 3 bonnes raisons de faire l'auto-diagnostic

1. Suivre à votre rythme la santé économique et financière de votre entreprise en toute confidentialité.

Afin de suivre la situation de votre entreprise au fil du temps, vous pouvez vous identifier à la fin du questionnaire. Ceci vous permettra de retrouver ultérieurement les résultats de vos sessions précédentes.

2. Disposer d'une analyse des forces et faiblesses de votre entreprise.

L'auto-diagnostic vous fournira un document de synthèse avec visualisation graphique et algébrique des résultats. Ces résultats dépendent de la sincérité de vos réponses aux questions. Il vous est recommandé ensuite de les faire valider par vos conseils : CCI, CMA, expert-comptable, avocat, etc.

3. Accéder à des conseils et à l'accompagnement par des professionnels.

Les conseillers experts de la CCI sont à votre écoute pour un accompagnement plus approfondi. Prenez contact par téléphone au 03 83 28 88 33 ou par mail à l'adresse entreprises@nancy.cci.fr

Votre auto-diagnostic en ligne sur :

<https://commentvamaboite.nancy.cci.fr>

DIAGNOSTIC RELANCE 360

La CCI a mis en place le diagnostic Relance 360 pour aider les entreprises à retrouver des repères, relancer ou repenser leur activité et réduire leur vulnérabilité aux crises.

Il s'agit pour les entreprises de clarifier leurs enjeux, priorités et premières actions à engager grâce à un conseil personnalisé.

Le dispositif comprend 2 phases :

- ▶ une évaluation des principaux postes à améliorer
- ▶ un plan d'actions prioritaires

Le diagnostic repose sur une analyse des forces et faiblesses de l'entreprise et des voies d'amélioration à engager sur les postes suivants :

- ▶ adapter sa stratégie
- ▶ reconquérir ses marchés
- ▶ piloter l'entreprise en temps de crise
- ▶ gérer les RH
- ▶ améliorer ses pratiques QSE
- ▶ sécuriser les approvisionnements
- ▶ relocaliser et développer les partenariats
- ▶ réussir la transmission de l'entreprise

Contact : Grégoire EURY
03 83 28 88 33
g.eury@nancy.cci.fr

